

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 048 • 2° SESSION • 41° LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 26 février 2015

Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 26 février 2015

● (1145)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Bonjour à tous. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous allons poursuivre notre étude de la protection des enfants et des jeunes dans les pays en développement.

Avant de commencer, je sais que Mme Laverdière aimerait lire une motion, déposer un avis de motion.

Je vais vous laisser lire votre motion pour qu'elle soit consignée au compte rendu.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais présenter l'avis de motion suivant:

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur la crise humanitaire au Liban, avec un accent particulier sur l'afflux des réfugiés syriens au Liban y compris l'impact de cette population sur la communauté d'accueil et qu'il fasse rapport de ses conclusions à la Chambre lorsqu'il aura terminé cette étude.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je crois que, pour l'instant, vous voulez simplement déposer une motion. Nous n'allons pas en débattre. Elle ne fait que déposer une motion

Merci à nos invités, à nos témoins, de leur patience. Ces choses arrivent de temps à autre, ces choses qu'on appelle des votes, alors nous vous savons gré de votre patience à cet égard.

Je veux vous présenter Mary Anne Roche, qui est vice-présidente, Initiatives internationales et gouvernance de YMCA Canada. J'aimerais aussi vous présenter Patricia Pelton, membre du Comité des relations internationales de YMCA Canada.

Bienvenue, mesdames.

Voilà comment nous allons procéder aujourd'hui. Je crois que vous avez des remarques liminaires d'une dizaine de minutes à prononcer. Nous allons commencer par cela et ensuite nous entamerons peut-être une ronde de questions. À midi, nous accueillerons des témoins par vidéoconférence. Nous continuerons et, après avoir entendu leurs témoignages, nous poursuivrons notre tour de table.

Alors pourquoi ne pas commencer par les remarques de ces jeunes dames et passer ensuite à la période de questions?

D'accord, merci.

Mme Patricia Pelton (membre, Comité des relations internationales de YMCA Canada , YMCA Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux membres du comité. Bonjour, je m'appelle Patricia Pelton, je suis membre bénévole du Comité des relations internationales de YMCA Canada et ancienne membre récente du Comité exécutif de l'Alliance mondiale des YMCA. Je suis accompagnée de Mary Anne Roche, vice-présidente, Initiatives internationales et gouvernance de YMCA Canada.

Les défis auxquels doivent faire face les jeunes du monde entier semblent décourageants. Étant donné que les enfants et les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale de sept milliards, et qu'un nombre record de ceux-ci vivent dans des pays en développement, nous nous préoccupons comme vous des nombreux risques auxquels ils sont quotidiennement confrontés, risques sur lesquels le présent comité s'est penché au cours des derniers mois.

Le YMCA a été établi au Canada il y a plus de 160 ans à titre d'organisme caritatif visant à promouvoir la santé et le bien-être des personnes et des collectivités. Au Canada, notre plan stratégique, le « Plan Y », nous engage à rehausser le bien-être des enfants et des jeunes, tant au pays qu'à l'étranger. Chez nous, 1,5 million des deux millions et plus de Canadiens inscrits dans des programmes et services du YMCA sont des jeunes.

Au sein du réseau mondial du YMCA, nous avons aussi acquis une expérience considérable auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de notre travail avec nos partenaires internationaux. Nous avons été particulièrement actifs avec nos partenaires des YMCA en Afrique et dans les Amériques, notamment à Bogotá avec les enfants de la rue et en Sierra Leone avec d'anciens enfants soldats, pour ne donner que deux exemples.

À l'échelle mondiale, le YMCA est présent dans 119 pays; il compte plus de 11 000 centres, 96 000 employés et 725 000 bénévoles et rejoint 58 millions de personnes grâce à ses programmes.

Le YMCA a pour mandat de créer des espaces sécuritaires afin de permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel, de faire en sorte qu'ils puissent se prononcer sur les questions qui concernent leur croissance et leur développement au sein de leurs familles et communautés, et de les munir d'outils transformationnels pour leur permettre d'être productifs à l'âge adulte. Notre approche à l'égard de la responsabilisation des jeunes s'appuie sur un modèle collaboratif de développement de la conscience communautaire assorti d'un leadership local auquel participent les jeunes; ce modèle est axé à l'échelle internationale sur les questions de santé, d'emploi et de formation professionnelle, de viabilité environnementale et de participation citoyenne.

Je vais céder la parole à Mary Anne pour qu'elle vous parle en détail de certaines des principales approches qui motivent notre travail auprès des jeunes et leurs application à l'échelle internationale.

Mme Mary Anne Roche (vice-présidente, Initiatives internationales et gouvernance, YMCA Canada): Monsieur le président, membres du comité, bonjour.

J'aimerais vous parler brièvement de trois stratégies de responsabilisation des jeunes que nous avons mises à l'essai dans une vaste gamme de milieux et qui ont eu pour effet de transformer notre travail, tant ici qu'à l'étranger.

Premièrement, nous donnons aux jeunes les moyens de se responsabiliser en privilégiant une approche axée sur les atouts par le truchement de l'éducation, de la formation, des occasions de bénévolat, des réseaux sociaux et d'autres déterminants sociaux de la santé. Nous le faisons de façon à donner une valeur explicite au rôle des femmes et des minorités dans la société; nous contribuons ainsi aux efforts déployés pour éradiquer ces problèmes particulièrement préoccupants pour le comité en nous attachant aux déterminants sociaux qui les sous-tendent. Notre travail met beaucoup l'accent sur les jeunes qui dirigent les jeunes. En créant un sentiment d'appartenance communautaire parmi les jeunes, nous renforçons leur résistance et les encourageons à faire une contribution positive à la société civile.

Le modèle de responsabilisation des jeunes que suit l'Alliance africaine des YMCA, appelé « De sujet à citoyen », est un excellent exemple de recours à l'éducation par les pairs et au dialogue pour provoquer des changements positifs dans la façon dont les jeunes se perçoivent eux-mêmes.

Deuxièmement, le développement communautaire par l'intermédiaire du leadership local met l'accent sur l'engagement des jeunes dans les projets qui les concernent. Cela permet aux YMCA de devenir autonomes au lieu de s'en remettre aux conseils et aux ressources des étrangers. Tous les YMCA sont fondés et exploités par des dirigeants locaux qui en sont aussi propriétaires. C'est donc dire que les YMCA communautaires locaux, avec leurs capacités, leur savoir-faire, leurs racines profondes et leurs réseaux, sont souvent en mesure de répondre aux besoins de collectivités en situation de conflit ou d'instabilité. Lorsque les YMCA canadiens participent à des projets à l'étranger, ils le font en partenariat et offrent un soutien financier et technique égal au capital social local pour appuyer des projets qui répondent aux besoins locaux.

Le dernier argument que j'aimerais soulever porte sur l'importance de renforcer la société civile dans les collectivités locales dans lesquelles nous travaillons. Les partenariats et les collaborations formés sur place sont essentiels, tant à l'utilisation rentable et efficace des ressources qu'à la création de programmes sociaux forts et durables dont l'on peut tirer parti de bien des manières à différentes fins. Ce travail peut se faire de diverses façons: par l'intermédiaire de la formation et de la prise de décisions démocratiques, des relations avec les médias, d'activités relatives à la participation du public et de la participation citoyenne. Ce travail est conforme à la nouvelle orientation que le gouvernement fédéral a annoncée dans sa Politique de partenariat avec la société civile.

En terminant, nous sommes une voix pour les jeunes, qui représentent aujourd'hui 40 % des chômeurs dans le monde entier, ce qui a des conséquences à long terme pour leur santé et leur bien-être personnels, familiaux et communautaires. Il est important que le travail du YMCA et du Canada à l'échelle internationale crée des débouchés pour les jeunes du monde et leur donne de l'espoir, des choix et des solutions de rechange face au crime, à la vie dans la rue, aux gangs, à la violence et à la guerre, surtout dans les contextes où les possibilités d'emploi sont limitées. Il faut percevoir leur

participation active à la vie citoyenne et politique comme un atout inexploité.

YMCA Canada encourage le gouvernement fédéral à investir dans les stratégies de responsabilisation des jeunes en affectant un surcroît de ressources aux initiatives qui ont recours au dialogue entre pairs, au développement communautaire avec des dirigeants locaux et au renforcement de la société civile, et en mettant un accent plus marqué sur les jeunes et leurs préoccupations dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement après 2015.

Merci de nous donner la possibilité de contribuer aux travaux du comité. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

• (1150

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer notre première ronde de sept minutes avec Mme Laverdière.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous deux pour vos exposés très intéressants sur les façons de responsabiliser les jeunes et de leur donner de l'espoir. Il s'agit, selon moi, de questions primordiales, surtout aujourd'hui avec tous les défis que nous voyons et le nombre de jeunes qui suivent des voies différentes, souvent parce qu'ils sont sans espoir.

Cela étant dit, vous avez mentionné brièvement l'après-2015. Je me demande si vous pensez que les objectifs de développement durable reflètent suffisamment les besoins des jeunes. Pourriez-vous vous prononcer sur ce point?

Mme Mary Anne Roche: Oui, merci d'avoir posé la question.

Pour faire court, je dirais que non. Je crois comprendre que dans les quelque 17 objectifs, on s'est relativement bien entendu pour mettre davantage l'accent sur les jeunes. Il est explicitement question des jeunes dans un certain nombre de cibles qui font actuellement l'objet de discussions, mais il serait peut-être possible de jeter davantage l'éclairage sur des secteurs dans lesquels nous voulons qu'ils soient pris en compte, notamment l'objectif qui se rapporte à la participation des jeunes.

Il y a toujours le risque que les jeunes soient laissés pour compte par mégarde si on oublie de les mentionner. Je pense qu'il pourrait y avoir lieu de les faire participer.

Mme Hélène Laverdière: Vous suggérez plus ou moins que la question des jeunes soit intégrée au discours dominant à un moment donné, comme ce fut le cas pour les questions féminines. J'aimerais connaître certains des enjeux auxquels vous faites face sur le terrain et comment le gouvernement pourrait vous aider à les gérer.

(1155)

Mme Mary Anne Roche: Je vais commencer et Patricia pourra ensuite se joindre à moi.

Je crois que lorsque vous dites « nous », vous faites allusion aux YMCA dans d'autres pays. Je pense que, pour ce faire, il est crucial d'avoir un environnement favorable à la société civile; c'est d'ailleurs l'un des objectifs de la nouvelle Politique de partenariat avec la société civile. Il est aussi important que nous continuions à recevoir du financement pour appuyer les initiatives qui visent les enfants et les jeunes.

Les défis sur le terrain se rapportent aux défis auxquels les enfants et les jeunes doivent faire face dans des contextes particuliers. Il est difficile d'en parler en général. Il faut examiner la situation des enfants et des jeunes dans le contexte du pays. En général, on dispose de beaucoup de potentiel pour accroître les possibilités pour les jeunes de contribuer à la formulation d'une politique nationale et de pouvoir aller à l'école. Nous savons que l'énorme problème de chômage chez les jeunes dans le monde entier doit être réglé, et je sais que c'est l'une des cibles actuelles des objectifs de développement durable. L'un des enjeux est de faire en sorte que les gouvernements respectent les droits des enfants et des jeunes.

Mme Hélène Laverdière: Vous avez aussi mentionné l'éducation, qui est, bien sûr, primordiale. Entretenez-vous un quelconque lien avec le Partenariat mondial pour l'éducation.

Mme Mary Anne Roche: Pas YMCA Canada, non. Il y a sûrement des YMCA dans le reste du monde qui participent à divers aspects de cette initiative en particulier. Lorsque nous prenons part à des forums publics aux Nations unies ou à d'autres forums multilatéraux, nous préconisons l'éducation. Nous nous intéressons plutôt à l'éducation informelle. Notre expérience des programmes parascolaires, par exemple, nous dit qu'il est important pour les enfants de vivre ces types d'expériences en plus de suivre des programmes éducatifs traditionnels. Les programmes communautaires pour les enfants et les jeunes sont cruciaux.

Mme Patricia Pelton: J'allais dire qu'il y a de nombreuses universités dans le monde entier qui s'intéressent à l'éducation postsecondaire au niveau universitaire ou à la formation plus traditionnelle. Nous parlerons davantage de la formation au leadership à laquelle nous participons et à certains certificats en leadership. Les YMCA s'intéressent surtout à la formation professionnelle, ou si vous préférez, à préparer les jeunes au marché du travail dans l'espoir qu'il y ait des emplois pour eux. Il est important d'essayer d'influer sur les politiques en matière de création d'emplois, et notre travail consiste notamment à fournir aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour ce faire et être entendus.

Merci

Mme Hélène Laverdière: Pourriez-vous nous donner des exemples du type d'activités que vous menez parallèlement aux activités communautaires scolaires et parascolaires? Pourriez-vous nous donner un ou deux exemples du type d'activités que vous faites?

Mme Mary Anne Roche: La plupart de nos YMCA, notamment celui d'Haïti, offrent des programmes parascolaires pour enfants. On les informe par exemple de leurs droits. On leur donne des occasions de s'amuser, de se restaurer, de se renseigner au sujet de la nutrition, d'obtenir des bourses et d'apprendre à devenir des leaders, comme Patricia l'a fait remarquer. Un des points forts du travail des YMCA dans le monde est celui former des leaders. Nous sommes représentés dans 119 pays, alors ce type de travail est très répandu dans tous ces pays.

Le président: Merci. Nous allons maintenant suspendre nos travaux pendant deux ou trois minutes pour pouvoir communiquer avec nos prochains témoins en ligne. Nous les laisserons prononcer leurs remarques et nous poursuivrons ensuite notre période de questions. D'accord? Ce ne sera probablement pas bien long.

• (1155)	_ (Pause)
	()

(1200)

Le président: J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins qui se joignent à nous par vidéoconférence.

Nous accueillons Mark Lukowski, président-directeur général du Christian Children's Fund of Canada, qui se trouve à Markham, en Ontario

Bienvenue, Mark. Nous sommes ravis que vous soyez parmi nous.

Nous accueillons aussi Sarah Stevenson de la ChildFund Alliance, représentante des Nations unies, qui se joint aussi à nous par vidéoconférence depuis New York.

Je vous demanderais à tous les deux de prononcer vos remarques liminaires. Nous venons d'entendre notre premier témoignage et de procéder à une ronde de questions. Une fois que nous aurons entendu vos remarques, nous poursuivrons notre période de questions.

Mark, nous allons commencer par vos remarques et nous entendrons ensuite le témoignage de Sarah.

Bienvenue.

M. Mark Lukowski (président-directeur général, Christian Children's Fund of Canada): Merci beaucoup de nous accueillir. Merci de nous donner l'occasion de témoigner devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

J'aimerais souligner la présence de ma collègue, Sarah Stevenson, qui nous rejoint elle aussi par vidéoconférence, de New York. Sarah est la représentante des Nations unies pour la ChildFund Alliance, réseau mondial d'organismes voués au développement de l'enfant dont le Christian Children's Fund of Canada est membre.

Nous nous réjouissons du rôle de premier plan que joue le gouvernement dans la protection des enfants et des jeunes et nous l'appuyons. Le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes est reconnu comme une approche gouvernementale efficace pour prévenir ce type de violence à l'égard des enfants.

Nous remercions le gouvernement canadien pour son soutien continu au Groupe de travail sur la protection de l'enfant des pays membres des Nations unies afin d'améliorer l'intervention, d'accroître la responsabilisation et de professionnaliser progressivement le secteur de la protection des enfants en situation d'urgence. Nous remercions aussi le gouvernement du Canada d'avoir appuyé la déclaration sur la violence à l'égard des enfants dans le cadre du programme de l'après 2015 à l'Assemblée générale de l'OEA qui s'est tenue l'an passé à Asunción, au Paraguay.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada et d'organisme de développement international axé sur l'enfant, le Christian Children's Fund of Canada travaille dans les pays en développement depuis plus de 50 ans pour aider à améliorer la vie de millions d'enfants dans le monde. La violence à l'égard des enfants est un problème universel qui touche les enfants à tous les stades de leur développement. Elle se manifeste partout, à commencer par la maison. Le défaut de régler le problème de violence à l'égard des enfants nuit au progrès dans de nombreux autres secteurs, comme celui de l'éducation pour permettre aux enfants d'apprendre et de développer leur plein potentiel.

À notre avis, mettre fin à la violence n'est pas seulement la bonne chose à faire au plan moral, mais aussi au plan logique. Si cette violence à l'égard des enfants continue, il sera presque impossible de mener à bien les ambitieux objectifs de développement du Millénaire lancés par l'ONU en l'an 2000 pour mettre un terme aux décès évitables des nouveau-nés, des enfants et des mères; veiller à ce que chaque enfant soit scolarisé; et faire en sorte que tout le monde ait accès à la nourriture, à la nutrition, à l'eau, aux installations sanitaires et à l'énergie durables.

Il est possible de mettre fin pour de bon à la violence à l'égard des enfants. Nous avons des interventions abordables qui fonctionnent, y compris celles qui consistent à offrir des programmes de pratiques parentales positives et d'aptitudes à la vie, et à modifier les normes sociales de longue date qui institutionnalisent la violence à l'égard des enfants.

Par définition, les écoles devraient être des endroits où les enfants se sentent protégés et en sécurité, et où on les traite avec dignité et on favorise leur développement. La violence est largement reconnue comme un obstacle à l'atteinte de résultats en éducation, tant en ce qui touche le matériel couvert que la qualité des enseignements, car elle fait entrave à l'apprentissage efficace, encourage l'absentéisme et décourage les inscriptions.

La question de l'identité juridique est une étape importante pour faire en sorte que les enfants ne soient pas victimes de violence. L'enregistrement des naissances peut grandement aider à prévenir le travail des enfants, leur enrôlement dans les forces armées et leur trafic ainsi qu'à gérer les situations dans lesquelles ils se retrouvent en conflit avec la loi.

Notre travail dans les collectivités autour du monde nous a appris que le développement des enfants et le développement communautaire doivent aller de pair avec l'éducation et l'intervention pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation. Il ne nous sera pas possible d'atteindre les résultats visés en matière de santé et d'éducation des enfants sans nous attaquer aux problèmes de violence dans les écoles, les foyers, les institutions, les familles et les collectivités. Dans chaque pays où nous travaillons, nous avons recours à l'éducation et à la sensibilisation pour prévenir la violence à l'égard des enfants et leur exploitation.

À l'heure actuelle, plus d'un demi-million d'enfants et de familles bénéficient du travail du Christian Children's Fund of Canada et plus de 50 000 enfants sont commandités par nos programmes. Le Christian Children's Fund of Canada emploie des mécanismes communautaires de protection des enfants pour accroître la sensibilisation ainsi que réduire et éliminer la violence à l'égard des garçons et des filles. Les enfants, les parents, les autorités locales de même que les leaders traditionnels et religieux font partie intégrante de ces mécanismes de protection. Notre objectif est de veiller à ce qu'un mécanisme semblable soit en place dans chaque communauté où nous travaillons.

• (1205)

Notre comité de protection des enfants a tiré parti de structures comme la cérémonie du café en Éthiopie pour discuter de sujets tabous comme le travail des enfants, l'éducation des filles, les enlèvements, le mariage des enfants, la mutilation génitale féminine ou l'excision et d'autres pratiques traditionnelles nuisibles. Grâce aux efforts de divers comités de protection des enfants qui ont tissé des liens avec les services locaux d'enregistrement civil et d'enregistrement des naissances en Éthiopie, nombre d'enfants détiennent maintenant un certificat de naissance.

Au Ghana, les groupes d'enfant à enfant sont la plaque tournante du système de protection des enfants dans la communauté. Ces groupes ont sensibilisé la population à l'importance de garder les enfants à l'école et ont aussi joué un rôle crucial comme système de détection rapide de la violence en milieux familial, scolaire et communautaire. Au Nicaragua et au Paraguay, les comités de protection des enfants ont réussi à convaincre le parti au pouvoir et les partis d'opposition d'ajouter les droits des enfants à leurs programmes politiques.

Lorsque les gouvernements du monde entier se réuniront aux Nations unies en septembre pour mettre la dernière main aux objectifs de développement durable, il est primordial que la question de la violence à l'égard des enfants et de leur exploitation soit explicitement traitée dans le nouveau programme de développement et qu'elle soit prise en compte non seulement dans l'ensemble des objectifs, mais aussi à titre d'objectif distinct. Nous demandons au gouvernement canadien de continuer à se faire le champion de la prévention de la violence à l'égard des enfants dans le cadre des négociations intergouvernementales aux Nations unies et qu'il continue à demander que l'on fixe des objectifs de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des enfants et de leur exploitation.

Nous demandons au gouvernement du Canada d'appuyer un objectif visant à mettre fin à toutes les pratiques traditionnelles nuisibles, dont le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, et la mutilation génitale féminine ou l'excision; nous lui demandons aussi d'appuyer un objectif qui ferait en sorte que l'enregistrement des naissances devienne universel. Nous demandons au gouvernement du Canada de veiller à ce que tout objectif sur le trafic d'enfants englobe le trafic des filles et des garçons. En outre, nous lui demandons d'appuyer la mise en œuvre d'objectifs pour l'élimination immédiate du travail des enfants d'ici à 2025.

Pour réussir à atteindre les objectifs en matière d'élimination de la violence à l'égard des garçons et des filles et de leur exploitation, un surcroît d'investissements est nécessaire. Pour ce faire, il faudrait notamment investir dans un système de protection des enfants fondé sur leurs droits et assorti de mesures visant à les protéger tous. Il sera global, inclusif, viable et bien coordonné.

Nous avons aussi besoin de méthodes d'enseignement et d'apprentissage spéciales — comme celles qui ont été mises au point dans le cadre du programme « Apprentissage par le jeu » du Hincks-Dellcrest Centre à Toronto —, pour sensibiliser les enseignants, les parents et les fournisseurs de soins à la nécessité d'assurer la sécurité de tous les enfants ainsi que de répondre aux besoins spéciaux des enfants vulnérables.

Nous demandons que la contribution du Canada à un nouveau partenariat mondial continue de servir à protéger les enfants de la violence, de l'exploitation et des abus.

Nous aimerions vous manifester notre gratitude de nous avoir donné la possibilité de témoigner cet après-midi à la séance du comité permanent. Nous nous en réjouissons et nous aimerions aussi remercier le gouvernement du Canada de son engagement indéfectible à prévenir la violence à l'égard des enfants dans le monde entier.

Merci beaucoup.

• (1210

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lukowski.

Madame Stevenson, je crois comprendre que vous êtes ici pour répondre à des questions et que vous n'avez pas de remarques liminaires à prononcer.

C'est bien cela?

Mme Sarah Stevenson (représentante des Nations Unies, ChildFund Alliance): Oui, c'est exact, monsieur.

Le président: D'accord, c'est bien. Merci beaucoup.

Nous serons ravis d'entendre vos réponses à certaines des questions, alors.

La parole est à Mme Brown pour sept minutes.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à nos témoins d'être venus. Mark, c'est un plaisir de vous revoir. Merci de m'avoir fait visiter votre installation à Markham. Merci à vous tous pour le bon travail que vous faites.

Vous savez tous que le Canada a trois priorités en matière de développement. La première est la sécurité alimentaire, la deuxième est la protection des enfants et des jeunes, et la troisième est le développement économique durable. Toutes ces priorités doivent aller de pair, je crois, pour qu'il nous soit possible d'accomplir la moindre chose dans l'un de ces secteurs en particulier. De toute évidence, la protection des enfants est une question que nous prenons très au sérieux.

Mark, vous avez parlé brièvement de certaines des initiatives que nous avons défendues. C'est notre ancien ministre des Affaires étrangères qui a soulevé la question des mariages précoces et forcés il y a un an. En fait, en 2013, nous avons soulevé cette question à l'Assemblée générale des Nations unies et nous continuons de la défendre pour veiller à ce que ces questions soient traitées au sein des Nations unies.

Nous n'avons cessé de répéter à quel point il est important que l'enregistrement civil soit pris en compte dans la prochaine tranche de financement que le Canada a affecté, sur les 3,5 milliards de dollars prévus, à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, car sans légitimer l'existence d'un enfant, il nous est impossible de le protéger pour l'avenir.

Sur ce, j'ai deux ou trois questions à vous poser. Ma première s'adresse aux dames du YMCA. Vous avez parlé de responsabiliser les jeunes et de les outiller pour qu'ils puissent trouver des emplois viables et assurer leur avenir. Pourriez-vous nous parler un peu de votre processus éducatif? De quels outils est-il question? Avez-vous des partenaires du secteur privé? Nous avons un programme très solide avec l'EUMC, par exemple. J'ai rencontré certains des stagiaires au Malawi il y à peine un mois. Ce sont des jeunes Canadiens qui travaillent là-bas. Cependant, nous avons des programmes avec Barrick Gold au Burkina Faso, où les jeunes acquièrent de véritables outils pouvant leur servir en milieu de travail. Avez-vous des partenaires du secteur privé? Pourriez-vous nous parler brièvement de ces programmes et nous dire comment les jeunes s'en sortent après les avoir suivis?

Mme Mary Anne Roche: Merci.

Pour répondre à votre question, laissez-moi vous parler du programme « De sujet à citoyen » de l'Alliance africaine des YMCA. Je dirais qu'il s'agit à la fois d'une philosophie concernant la responsabilisation des jeunes et d'un programme précis assorti d'initiatives ciblées. L'expression « De sujet à citoyen » reflète le but de l'Alliance africaine des YMCA, qui croit que sa mission est de donner aux jeunes les moyens d'avancer vers une renaissance africaine, qui est une façon de parler du renouveau de l'Afrique dont les Africains eux-mêmes seront les maîtres d'œuvre.

Le problème est que le processus de colonisation en Afrique a souvent fait en sorte que les jeunes aient le sentiment de n'avoir aucune capacité d'agir. Ils ont été conditionnés à se voir comme étant assujettis aux conditions dans lesquelles ils vivent. La pauvreté y contribue peut-être, tout comme, entre autres, la pénurie d'emplois. La philosophie est qu'il faut commencer par changer la perception que les gens ont d'être sujets pour qu'ils se voient comme citoyens, un citoyen étant un jeune qui a le sentiment d'avoir la capacité d'agir, qui croit qu'il peut apporter une contribution à la collectivité,

qu'il a une vie remplie d'espoir et de possibilités, entre autres, au plan de l'éducation et de l'emploi.

Les initiatives précises qui s'y rapportent s'inscrivent dans les programmes de développement du leadership destinés aux jeunes, hommes et femmes, qui leur permettent d'explorer ensemble selon des méthodes de pair à pair et de discuter pour en arriver à voir leur contexte sous différents angles. Ils bénéficient aussi de la présence de partenaires adultes qui travaillent avec eux et leur donnent le bon exemple. Certains des jeunes oeuvrent dans des collectivités où ils n'ont pas d'exemples de bon leadership de la part des adultes, alors on offre des initiatives de développement du leadership.

Il y a des initiatives économiques. Il existe toute une gamme d'initiatives qui essaient d'encourager, par exemple, l'entrepreneuriat et les économies financières, mais ce portefeuille compte une initiative intéressante pour répondre à votre question concernant le secteur privé. En règle générale, je peux dire que le YMCA travaille avec tous les acteurs du développement, y compris les intervenants du secteur privé. Dans ce cas particulier, la société Rio Tinto a fait des démarches auprès du YMCA de Madagascar concernant le travail chez les jeunes, et ils ont créé — sur une certaine période — un partenariat dans le cadre duquel Rio Tinto finance et appuie les programmes jeunesse au YMCA de Madagascar, notamment pour offrir de la formation professionnelle et des possibilités aux jeunes. Cette démarche s'inscrit dans leur stratégie opérationnelle ou leur stratégie de responsabilité sociale, alors c'est un exemple concret.

Est-ce que ces possibilités permettent aux jeunes de décrocher des emplois? Dans certains cas, oui. Dans certains cas, ils en retirent le sentiment d'avoir la capacité d'agir, un sentiment d'espoir et de possibilités, et le sentiment qu'ils ont les compétences nécessaires pour avancer. Dans l'exemple que je vous ai donné, je crois que Rio Tinto offre différents types de stages.

• (1215)

Mme Lois Brown: Il me reste très peu de temps.

Mark, vous avez parlé de faire en sorte que le système de protection des enfants soit global. Je crois que vous cherchez un soutien mondial à cet égard. Quand je suis allée à Markham, je vous ai confié que ma fille enseignait au Ghana l'an dernier. Elle y était avec son mari, qui est originaire de ce pays. Lorsqu'elle est allée signer son contrat, la première chose que le maître d'école lui a donnée a été une canne. Ma fille a dit: « Je ne vais pas m'en servir. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de gérer une salle de classe », ce à quoi il lui a répondu: « C'est notre façon de faire ». Nous estimerions que cette pratique est inappropriée dans nos systèmes scolaires, mais dans bien des cultures, elle est acceptée comme une forme de discipline.

Comment pouvons-nous changer cette mentalité? Comment devons-nous nous y prendre pour faire avancer les cultures de façon à ce que les personnes en autorité ne voient pas cela comme un mécanisme approprié?

Le président: Désolé, vous allez devoir répondre à cette question la prochaine fois.

Mme Lois Brown: Désolée.

Le président: Tout le monde a sa propre idée de ce qui constitue une question brève, mais nous y reviendrons ou peut-être que quelqu'un autre voudra la poser.

Monsieur Garneau, vous avez sept minutes.

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse au YMCA. Je suis un grand fan du YMCA. Il y en a trois dans ma circonscription à Montréal. J'ai aussi un YWCA et je ne suis pas sûr s'ils sont indépendants ou en relation l'un avec l'autre.

Vous avez parlé du mandat de responsabilisation des jeunes que vous avez dans les pays en développement. Vous avez parlé des programmes relatifs à l'éducation. L'un des sujets dont le comité a été saisi au cours des dernières réunions a été toute la question des mariages forcés des jeunes filles, qui sont mariées alors qu'elles ne sont que des enfants, en fait, et qui sont retirées de l'école et condamnées à passer leur vie à faire des bébés.

C'est un sujet assez délicat, mais est-ce que le YMCA essaie d'aborder la question auprès de la population dans les pays en développement pour.... Manifestement, si l'on veut responsabiliser ces jeunes filles à un moment donné, elles doivent pouvoir se développer aussi bien que les garçons et, dans certains cas, elles n'ont pas la possibilité de le faire.

Intercédez-vous auprès de la population locale pour essayer de transmettre ce message dans le cadre de votre mandat de responsabilisation des jeunes?

(1220)

Mme Patricia Pelton: Pour en revenir au programme « De sujet à citoyen » en Afrique, il s'adresse à l'ensemble des filles et des garçons. Le programme est ouvert à tous les jeunes, garçons et filles. La culture de dominance masculine et souvent de violence à l'égard des jeunes femmes que l'on observe dans le monde entier et qui peut mener au viol, au mariage forcé ou aux deux existe toujours là-bas.

Le programme « De sujet à citoyen » vise notamment à transformer la masculinité et à essayer de travailler avec les jeunes hommes pour qu'ils comprennent comment il convient de se conduire à l'égard des jeunes femmes. Il essaie de régler le problème à la source et de changer la culture.

Mme Mary Anne Roche: J'aimerais simplement dire que les YMCA/YWCA sont deux organisations distinctes au Canada, mais elles collaborent étroitement à de nombreuses initiatives, manifestement. C'est certainement le cas à Montréal.

Pour ajouter à ce que Patricia a dit, je prends pour exemple le Nicaragua, où le YMCA... En passant, pour le YMCA, l'accent sur la responsabilisation des jeunes est une priorité stratégique mondiale, alors c'est une question cruciale dans les YMCA du monde entier.

Au Nicaragua, les jeunes vont de maison en maison et parlent aux familles des lois familiales nationales. Ils ont renforcé leurs compétences par l'intermédiaire de leur propre travail de développement du leadership au YMCA du Nicaragua et se sont renseignés sur leurs droits et responsabilités. Il est aussi primordial que les enfants et les jeunes comprennent qu'il existe des mesures de protection qui doivent être respectées et appliquées. Dans ce cas particulier, ils passent de maison en maison pour parler des lois familiales et des droits et responsabilités d'un bon parent au sein de la collectivité ainsi que des normes communautaires.

La réponse à votre question est oui, absolument. C'est la nature du travail que nous faisons. Nous l'abordons peut-être dans une optique de droits et de responsabilités, et le dialogue est essentiel.

M. Marc Garneau: Madame Stevenson, nous savons tous que la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies a été signée il y a environ 25 ans. C'est l'une des conventions les plus ratifiées, sinon la plus ratifiée, de l'histoire — elle l'a été par au moins 190 pays. Cependant, il y a bien des pays en développement

où le concept de la mutilation génitale féminine et celui des mariages forcés d'enfants sont prévalents.

Quelles mesures prennent les Nations unies pour sensibiliser les gens, sensibiliser les pays, à l'importance des droits des enfants, notamment en ce qui touche certaines de ces questions?

Mme Sarah Stevenson: Merci. Je suis ravie d'être ici.

À la ChildFund Alliance à New York, nous nous sommes beaucoup efforcé de sensibiliser les gens à ces questions. Nous nous sommes notamment attachés à l'après-2015. En ce moment, la version du document final que nous avons compte des cibles et des objectifs en partie pour les enfants et en partie pour le développement durable. Dans ce contexte, nous avons actuellement un objectif relatif à la mutilation génitale féminine et à l'excision forcée ainsi qu'au mariage des enfants.

L'un des arguments que nous avons soulevés concernant la question globale de la violence à l'égard des enfants est que, selon l'Overseas Development Institute et la ChildFund Alliance, les coûts des violences physique, psychologique et sexuelle à l'égard des enfants s'élèvent à 7 milliards de dollars américains par année. Non seulement les pays ont l'obligation morale de régler ces questions comme le prévoient les différentes conventions, mais au plan économique, il est important pour nous tous de travailler ensemble à trouver des solutions. Ce chiffre représente 8 % du PIB mondial. Cela équivaut aux PIB combinés de l'Australie, du Canada, de l'Inde et du Mexique.

À compter de janvier 2016, avec la nouvelle version d'un programme mondial, les nations auront la possibilité de définir et de traiter ces questions ainsi que de veiller à ce que l'on prévienne la violence à l'égard des enfants — dont le mariage des enfants et la mutilation génitale féminine ou l'excision — dans tous les pays, quelles que soient leurs normes sociales.

M. Marc Garneau: Merci.

Pour enchaîner, avez-vous l'impression d'avoir fait des progrès au cours des 25 dernières années pour ce qui a été de transmettre ce message?

Mme Sarah Stevenson: Dans certains secteurs, les progrès ont été plus importants qu'ailleurs. Par exemple, nous avons vu le nombre d'enfants faisant un travail dangereux passer de 171 millions en 2000 à 85 millions. Nous sommes en mesure de montrer que des progrès ont été réalisés.

Une des choses que la Commission de statistique des Nations unies nous demande de faire est d'être en mesure de lui montrer des cibles éprouvées avec des indicateurs mesurables, car pour être quantifiables, ils doivent être mesurables. On a considérablement insisté pour que l'on montre des cibles qu'on a été en mesure d'améliorer au cours des dernières années.

• (1225)

Le président: Merci, Marc.

Nous passons maintenant à la deuxième ronde de questions, de cinq minutes pour chaque intervention.

Nous commençons par M. Trottier.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Et merci à nos témoins d'être venus.

Ma collègue, Mme Brown, a mentionné les thèmes entourant l'aide au développement du Canada, à savoir la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes, et la croissance économique. Mais il faut manifestement à la base la sécurité dans le cadre d'un système de justice pénale qui fonctionne.

Votre invitée du YMCA a mentionné des programmes pour lutter notamment contre les gangs criminels. Dans certaines villes d'Amérique latine, des quartiers entiers sont sous le contrôle de ces gangs, et nous ne parlons pas ici de grands narcotrafiquants internationaux, mais de gangs locaux qui vivent de l'extorsion, de la drogue, de la prostitution, du trafic de produits de contrebande, d'armes et de ce genre de choses. Vous avez mentionné un modèle positif dans le cadre duquel on travaille sur l'engagement civique des jeunes et sur les outils à leur donner pour qu'ils restent dans le droit chemin, mais le YMCA a-t-il des programmes particuliers qui aident les enfants à résister à l'attraction qu'exercent ces gangs, parce qu'une fois qu'on y entre, il est très difficile d'en sortir.

La raison pour laquelle c'est très important, c'est que le recrutement dans ces gangs se fait à un très jeune âge. Lors de mon séjour à San Salvador l'an dernier, j'ai appris qu'un enfant de huit ans avait été recruté. Pour prouver leur valeur, ces enfants doivent tuer quelqu'un, par exemple un vendeur de tortillas dans la rue qui a peut-être été choisi parce qu'il refusait de se faire extorquer par un gang local. On envoie ainsi aux autres vendeurs le signal qu'ils n'ont pas intérêt à résister.

Outre les mesures positives que vous appliquez, est-ce que le YMCA a des programmes pour aider les enfants à ne pas entrer dans des gangs, en travaillant peut-être avec la police locale, si c'est possible?

Mme Patricia Pelton: Je vais commencer.

Nous commençons souvent les réunions du conseil par la « pensée du jour » que je recommanderais à tout le monde. Lorsque quelqu'un témoigne de la valeur de l'organisation, cela nous garde les pieds sur terre. Lors de ces réunions, nous avons entendu des gens qui avaient participé à ces gangs et qui depuis s'étaient engagés au YMCA ou participaient à d'autres efforts communautaires, parce qu'ils avaient le sentiment qu'on les avait sauvés.

En fait, il y a des programmes ciblés. Dans nos remarques liminaires, nous avons dit que nous avions travaillé avec des enfants soldats en Sierra Leone et que beaucoup de travail avait été accompli en Colombie. Il y a environ trois ans, un jeune leader un peu téméraire du YMCA — et cela m'émeut quand j'y pense — a été tué par balle dans la rue. Ce n'est donc pas toujours un travail sécuritaire, mais certes, le travail se fait, particulièrement dans les Amériques et dans tous les pays du monde où nous sommes présents.

Mme Mary Anne Roche: Laissez-moi simplement ajouter que le YMCA ne peut absolument pas accomplir ce travail dans la communauté sans l'aide des commissions scolaires, des forces policières et d'autres organismes de la société civile.

Notre gouverneur général et son épouse ont fait récemment une visite en Colombie. Celle-ci a eu l'occasion de se rendre dans la Comuna 13 de Medellin, l'une des communautés les plus violentes de la région. Le YMCA y a réussi à prendre contact avec des jeunes leaders qui, à leur tour, ont parlé aux jeunes enfants pour les convaincre de ne pas se joindre aux gangs. Le problème est très grave. Et il est certain qu'on peut faire davantage en ayant d'autres ressources, mais le secret est d'associer les jeunes au processus.

M. Bernard Trottier: J'aimerais savoir si le Christian Children's Fund of Canada a mis sur pied un programme quelconque pour

combattre le fléau du crime organisé dans certains des pays où il est présent.

M. Mark Lukowski: Je vais vous donner l'exemple d'un programme que nous avons mis en œuvre au Nicaragua. Comme vous le savez, nous travaillons essentiellement dans le cadre des collectivités et dans celle-ci, il y avait un problème de violence des gangs et beaucoup de batailles. Nous avons mis sur pied un groupe de jeunes auxquels nous avons enseigné les avantages d'une vie sans violence. À leur tour, ceux-ci ont fait du porte-à-porte pour convaincre leurs pairs que la violence n'était pas la solution.

Cette formation a eu des résultats mesurables: les enfants se sentaient davantage en sécurité. Nous nous sommes donc adressés aux jeunes. C'est ce que nous faisons toujours, quelle que soit la forme de violence.

Autre exemple, nous avons travaillé au Burkina Faso dans une collectivité où une proportion élevée de jeunes filles étaient forcées au mariage. Nous avons donc mis sur pied un programme d'éducation communautaire. Nous avons sensibilisé les mères et les pères au fait que le mariage forcé et précoce des enfants n'est pas dans l'intérêt de la fillette car il limite ses possibilités de réaliser son plein potentiel.

À la fin de la formation, les femmes ont fait du porte-à-porte pour recenser les fillettes qu'elles jugeaient à risque. Au début, il y a eu beaucoup de résistance. Mais après quelques années, nous avons appris que lorsque les mères et les pères, ou les jeunes gens de la communauté constataient qu'une fillette était à risque, ils allaient voir le leader pour lui dire: « Faites attention, cette jeune fille risque d'être forcée à un mariage précoce ».

Nous mettons donc toujours l'accent sur l'éducation, car nous voulons changer les comportements, quels que soient les types de violence, qu'il s'agisse d'actes criminels ou de mariages précoces et forcés.

● (1230)

Le président: Merci beaucoup. Nous passons maintenant à Mme Laverdière, qui a cinq minutes.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme Roche et à Mme Pelton. Elle n'est peut-être pas pertinente, mais vous me le direz. J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit à propos de l'action que vous menez pour lutter contre le crime organisé dans la collectivité sans faire intervenir les commissions scolaires ou la police.

Je me demandais si vous faisiez quelque chose de semblable, parce que cela me fait penser au sujet on ne peut plus opportun de la radicalisation. Menez-vous également une action auprès des jeunes qui pourraient être radicalisés au Canada ou à l'étranger?

Mme Patricia Pelton: Merci de votre question.

Pour moi, l'EIIS, Boko Haram et d'autres groupes du genre sont d'horribles gangs qui se droguent aux stéroïdes. Nous avons essentiellement affaire au même phénomène. Les gens veulent faire partie de quelque chose qui les dépasse, je suppose. Nous faisons donc tout notre possible, en tant que société, pour proposer des solutions de rechange. S'agissant de tout ce dont nous avons parlé par rapport au leadership, ainsi qu'aux compétences et aux outils à offrir, je dois dire qu'en tant qu'organisation, nous nous attachons aux faits, nous savons quelles tactiques fonctionnent et quelles tactiques ne fonctionnent pas auprès des jeunes et nous essayons d'utiliser les premières dans nos programmes et dans notre action.

Est-ce qu'on peut mesurer les résultats? Je dirais que non. Pour l'instant, il est très difficile de dire combien de gens nous avons sauvés en les empêchant de se joindre à ces groupes et en leur donnant un sentiment d'appartenance. Mais je dirais qu'il s'agit de formation au leadership, il s'agit de former les formateurs, il s'agit de bouche à oreille et il s'agit d'appui de pairs. C'est comme un nuage en forme de champignon qui ne cesse de s'étendre. Nous sommes très conscients de ces éléments et nous les intégrons aux programmes de jeunes dans les régions du Canada où il y a du recrutement.

Mme Mary Anne Roche: Si je puis me permettre d'ajouter quelque chose, tout ce sur quoi travaille le YMCA est de s'assurer qu'il y a des solutions de rechange légitimes et bonnes pour les jeunes gens, afin qu'ils puissent avoir un choix lorsqu'ils sont tentés de se joindre à un groupe et qu'ils puissent dire non.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, je trouve cela très intéressant.

Si vous avez des documents écrits sur l'action que vous menez dans le domaine des gangs et de la radicalisation, le comité aimerait bien les recevoir. Plus vous en aurez à nous communiquer, mieux ce sera et je vous en remercie beaucoup d'avance.

Dans les deux minutes qui me restent, très rapidement, madame Stevenson, nous savons que nombre de mariages forcés et précoces finissent par des grossesses inattendues ou non voulues. De quel genre de services ont besoin ces jeunes filles pour faire face à ces grossesses non voulues ou inattendues et que pourrait faire le gouvernement du Canada pour appuyer ses services?

• (1235)

Mme Sarah Stevenson: Merci beaucoup de la question.

Les services que nous constatons sont très utiles... Ils sont très semblables à ceux dont nous parlions plus tôt au sujet de l'engagement des jeunes. Comment susciter l'appui des pairs pour les jeunes filles qui sont mères? Les services consistent à sensibiliser les collectivités sur les conséquences de la maternité, mais aussi à créer des réseaux d'appui. Idéalement, les jeunes filles pourront poursuivre leurs études et ainsi continuer d'aider leur famille à long terme.

S'agissant de ce que peut faire le gouvernement canadien, je pense qu'il doit être félicité. Dans les fonctions que j'occupe à New York, je suis toujours fière de ce que le Canada a fait dans ce domaine. Le gouvernement du Canada a été à l'avant-garde sur la question du mariage des enfants. Des progrès restent à faire pour lutter contre la violence à l'égard des enfants, mais le gouvernement du Canada doit être félicité pour le leadership dont il a fait preuve à propos de la résolution récemment adoptée et pour son engagement continu sur la question des mariages d'enfants.

Le président: Merci beaucoup.

Nous revenons maintenant à M. Hawn, qui a cinq minutes.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et à tous ceux et celles qui se sont joints à nous.

Dans l'exposé du YMCA, on a parlé des déterminants sociaux et de leur compréhension, etc. Mais en dehors des pays industrialisés, je pense qu'il faudrait plutôt parler de déterminants culturels et religieux.

Je me demande quelle formation nous avons dans ce domaine... Sommes-nous bien outillés? Nous qui représentons le monde industrialisé, sommes-nous bien outillés professionnellement, émotionnellement ou autrement pour travailler dans ces régions où prévalent les déterminants culturels et religieux? On pourrait par exemple trouver inappropriées certaines croyances de l'islam dans des régions comme l'Afrique, ou d'autres déterminants religieux ou culturels en Amérique du Sud... Sommes-nous outillés pour œuvrer dans ce domaine? Quelle formation donnons-nous à ceux qui sont déployés sur le terrain? Comment formons-nous les gens avec lesquels nous allons œuvrer dans ce domaine?

Monsieur Lukowski.

M. Mark Lukowski: Nous nous attachons à mettre en œuvre des programmes qui éduquent les collectivités. Je peux vous donner comme exemple le programme que nous avons mis en œuvre de concert avec Hincks-Dellcrest, un organisme de Toronto. C'est un programme conçu pour aider les parents à jouer avec les enfants. En leur apprenant comment jouer avec les enfants et en leur proposant des activités, nous leur enseignons également la nécessité de protéger leurs enfants et de leur donner la possibilité de réaliser leur potentiel.

En tant que Canadiens, nous devrions être fiers de notre expertise dans ce domaine, comme l'illustre l'action de Hincks-Dellcrest, qui est une organisation mondiale réputée pour le travail qu'elle mène auprès des jeunes et des adultes. C'est une façon de poursuivre le déploiement de ces programmes dans les collectivités.

Nous avons utilisé les techniques de Hincks-Dellcrest dans certains pays en développement et sa méthodologie est d'ailleurs adoptée par le gouvernement du Burkina-Faso.

L'hon. Laurie Hawn: Je m'adresse à nouveau aux dames du YMCA.

À partir de là, nous parlons des pratiques exemplaires, qui peuvent être différentes en Afrique, en Amérique du Sud et ailleurs. Pouvezvous nous donner des exemples des pratiques canadiennes qui auraient été adaptées dans l'une ou l'autre de ces régions? Y en a-t-il que nous pourrions rapporter au Canada?

Mme Patricia Pelton: Je vais essayer de vous répondre et Mary Anne vous donnera certainement des détails sur certains programmes.

Le fondement de notre action au sein d'une culture étrangère est le travail mené en collaboration avec des partenaires. Nous respectons nos partenaires et nous ne leur imposons rien. Nous essayons de passer outre les anciennes attitudes coloniales et travaillons avec nos partenaires dans le contexte qui est le leur, en avançant à petits pas.

S'agissant des pratiques exemplaires, je peux vous dire que tous les YMCA locaux qui ont établi des partenariats — et presque tous l'ont fait d'ailleurs — nous disent qu'ils retirent davantage du partenariat que ce qu'ils donnent eux-mêmes.

Pour les détails, je vais donner la parole à Mary Anne.

● (1240)

Mme Mary Anne Roche: Comme le disait Patricia, le fait que les YMCA appartiennent à des gens du pays et sont dirigés par eux est un facteur critique pour nous. Dans ces domaines, il faut un certain niveau de confiance pour que les gens ou les cultures changent. Les leaders et ceux qui dirigent le changement doivent être des membres de la communauté qui en connaissent les réalités et en qui on a confiance.

S'agissant des pratiques et des enseignements exemplaires, nous avons eu d'immenses succès, comme beaucoup d'autres organisations d'ailleurs, grâce aux échanges de jeunes.

Permettez-moi de vous donner, madame Brown, l'exemple d'un membre d'un YMCA qui a participé à un programme d'échanges de jeunes au Canada, financé en partie par le gouvernement fédéral. À cette occasion, il a été exposé à la culture et aux valeurs canadiennes et s'est familiarisé avec des approches utilisées pour travailler avec les enfants. Après plusieurs semaines au Canada, il a fait spontanément le témoignage suivant: « J'ai appris à ne pas faire de mal aux enfants en utilisant les punitions corporelles. J'ai appris qu'il y a d'autres moyens de travailler avec eux pour les associer à la vie scolaire. » Les gens dans la salle ont trouvé le témoignage très éloquent.

La valeur du dialogue à deux ne peut-être sous-estimée, surtout dans les échanges de jeunes qui se familiarisent à d'autres cultures. Par ce dialogue, on en vient petit à petit à réaliser qu'on peut utiliser d'autres approches. Par ces échanges avec d'autres pays, nous-mêmes avons appris des choses au Canada.

Le président: Merci.

C'est tout le temps que nous avions pour cette ronde. Mais je pense que nous pouvons en avoir une troisième.

Nous allons commencer par M. Goldring, qui a cinq minutes.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins d'être venus.

Mes commentaires s'adressent, je pense, à Mme Stevenson. Ils concernent ce que disait mon collègue au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant. Je dirais pour commencer que la convention est presque universellement acceptée et qu'on en fait certainement la promotion au Canada.

J'ai de la difficulté à comprendre l'article 38. Selon l'article premier, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dixhuit ans. Or, l'article 38 stipule que si vous êtes enrôlés dans une force armée, vous pouvez avoir 15 ans. Je trouve cette disposition problématique et je souhaiterais qu'on la réécrive. Je crois savoir qu'on en tient compte dans certains des derniers protocoles, mais que tous les pays ne les ont pas acceptés.

Ne serait-ce pas dans ce document que l'on devrait — et peut-être que cela y figure déjà, mais que je l'ai oublié — ajouter que le droit d'un enfant doit être attesté à la naissance? Ce serait très important, il me semble. Pourriez-vous nous dire par ailleurs si le document traite du mariage des enfants ou de la mutilation des organes génitaux féminins. Ne serait-ce pas le document idéal pour préciser certaines de ces questions? Comme je l'ai dit, ce document est respecté dans presque tous les pays.

Avez-vous des observations à faire à ce sujet, madame Stevenson?

Mme Sarah Stevenson: Oui, merci beaucoup.

Comme vous l'avez dit, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies est notre document le mieux reconnu et celui qui est le plus souvent ratifié. Je suis heureux d'annoncer que la Somalie a récemment signé elle aussi la convention, ce qui montre l'assentiment toujours plus grand qu'obtient ce document. Il existe effectivement certains protocoles facultatifs qui se sont ajoutés après la première rédaction de la convention. La raison de cette façon de faire est qu'il est passablement plus facile de rédiger et de signer des protocoles individuels que de réécrire la convention proprement dite. Voilà pourquoi nous procédons de la sorte. Parmi les protocoles facultatifs, il y a celui sur les enfants-soldats qui, comme vous l'avez dit, fait une mise à jour des documents. La convention en tant que telle traite aussi de questions comme les mariages d'enfants, etc. Donc, la convention offre des options pour traiter de ces enjeux.

L'un des problèmes que nous avons avec ces conventions, c'est que les États n'ont pas la possibilité d'émettre de réserves sur certains articles. C'est un aspect sur lequel nous souhaitons faire des avancées par le biais du système des Nations unies et des négociations bilatérales. Ce cadre permettra en effet la tenue d'échanges visant à encourager les États à ne pas formuler de réserves au sujet des différents articles de la convention.

● (1245)

M. Peter Goldring: La version écrite figurant dans le livret qui circule dans toutes les écoles reprend toujours le libellé original de l'article 38, où il est dit qu'un enfant peut être enrôlé à partir de l'âge de 15 ans. Je pense que si l'on publiait une version officielle incluant des renvois aux protocoles et annexant lesdits protocoles, l'on permettrait au lecteur d'avoir l'assurance que ces aspects plus délicats n'ont pas été laissés en plan.

Mme Sarah Stevenson: Voilà assurément une proposition que je transmettrai à mes collègues de l'UNICEF, et dont je recommanderai la mise en oeuvre.

M. Peter Goldring: Merci.

Le président: M. Schellenberger, vous avez une minute. Vous pourrez reprendre dans la prochaine série de questions ce que vous n'aurez pas le temps d'aborder maintenant.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Les représentantes du YMCA ont mentionné qu'elles avaient travaillé avec des enfants-soldats.

Comment vos programmes ont-ils fonctionné avec ces enfantssoldats qui avaient terminé leur service? Mme Mary Anne Roche: Le YMCA de la Sierra Leone a fait un travail phénoménal, et un processus de « vérité et réconciliation » a été amorcé dans le pays. Après la fin du conflit, soit vers 2002, le YMCA est parvenu à intégrer des enfants-soldats à ses programmes, ce qui constituait un véritable tour de force. Les résultats ont été tels que de nombreux soldats ont pu retourner dans leur famille et réintégrer leur patelin. Ce type de processus alliant la vie en groupe et l'attention individuelle a fait que les enfants ont pu vivre avec d'autres, qu'ils ont appris à faire confiance aux adultes, qu'ils ont eu la possibilité d'être à nouveau des enfants et de jouer comme des enfants, et qu'ils ont pu parler un peu de ce qu'ils avaient vécu. Tout cela a donné lieu à une certaine guérison et a permis à ces exenfants-soldats de renouer avec leur propre vie. Outre sa grande difficulté, le travail accompli par mes collègues dans ces collectivités est assurément très inspirant.

Le président: Merci.

Gary, nous reviendrons à vous tout à l'heure.

Au tour maintenant de Mme Laverdière, pour cinq minutes.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais revenir à Mme Stevenson.

Quelle relation faites-vous entre les conflits armés, les États en déroute, la fragilité des États, les catastrophes et l'incidence des mariages forcés?

Mme Sarah Stevenson: Merci beaucoup.

Notre expérience nous a appris que ce sont dans les États fragiles et les conjonctures précaires des pays déchirés par la guerre ou par des conflits internes que l'on trouve le plus d'enfants que ces conflits bousculent, à la fois comme soldats et comme simples enfants. Peu importe de quel côté on regarde la situation, ce que ces enfants doivent endurer est tout simplement affreux, qu'ils soient soldats ou non.

Il est intéressant de constater que la récente crise du virus de l'Ebola a donné lieu à une diminution du nombre d'excisions et de mutilations génitales. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous demandons un examen interorganismes — examen qui inclurait nos collègues de la société civile, dont ChildFund fait partie — au sujet de la riposte mise en oeuvre pour lutter contre ce virus. Nous croyons en effet qu'il serait utile de dégager certaines leçons de cet exercice. Comme nous avons constaté un recul des excisions et des mutilations génitales des femmes, se peut-il que la crise ait aussi occasionné une diminution des mariages d'enfants, par exemple? C'est l'une des questions auxquelles nous aimerions répondre par le biais d'un examen interorganismes. Voilà autre chose que les pays devraient appuyer; ils pourraient en encourager la mise en oeuvre, ce qui serait formidable.

Merci.

Mme Hélène Laverdière: De façon plus générale, en ce qui concerne la question des mariages forcés, d'enfants et en bas âge — je m'excuse, je n'arrive jamais à dire cela dans le bon ordre, mais je ne pense pas avoir oublié quoi que ce soit —, que voyez-vous comme prochaines étapes?

• (1250)

Mme Sarah Stevenson: Du point de vue que je peux avoir ici, à New York, et compte tenu des conversations qui se tiennent présentement au sujet de notre programme de développement des 15 prochaines années, je dirais que la prochaine étape consistera à trouver une façon de faire en sorte que notre cible actuelle relativement aux mariages d'enfants, aux mariages en bas âge et aux mariages forcés soit retenue dans les négociations. Nous

espérons que le Canada continuera de se faire le champion de la sauvegarde de cette cible. Sans cette cible pour 2016, il est toujours possible que cette question ne reçoive pas l'attention qu'elle devrait recevoir dans les pays concernés. La raison en est que cette question est très liée aux budgets des nations et aux priorités de ces budgets, mais aussi — et le comité le sait très bien — à l'aide au développement à l'étranger.

Pour tous ces aspects qui ont une incidence sur la violence à l'endroit des filles et des garçons, il convient d'assurer que les cibles que nous nous sommes données soient maintenues. Comme le disait M. Lukowski, il s'agit aussi de veiller à faire en sorte que tous ces aspects soient de grandes priorités dans un éventuel partenariat mondial pour lutter contre la violence faite aux enfants.

Le président: Merci.

Monsieur Schellenberger, avez-vous une dernière question?

M. Gary Schellenberger: Oui. Merci.

Le chômage chez les jeunes a été évoqué à quelques reprises durant la journée, et l'on a souligné à quel point il est important que ces jeunes aient des emplois.

Vous avez parlé de différents programmes pour éduquer les populations, et de divers programmes d'éducation par les pairs ou autres. Si quelqu'un suit et réussit l'un de ces programmes, mais qu'il n'y a toujours pas d'emploi pour lui, cela laisse un grand vide à combler, n'est-ce pas?

Je dis cela parce que, dans ma circonscription de Perth—Wellington, nous avons un événement qui s'appelle le festival de Stratford. Or, collaborant avec le gouvernement du Canada, le festival a tenté quelque chose à Suchitoto, au El Salvador, une ville qui n'est pas très grande, mais où il y a beaucoup de violence et de gangs. Avec un peu d'aide gouvernementale, l'organisation du festival a mis sur pied un partenariat avec la municipalité afin de créer une compagnie théâtrale — pas seulement une troupe de comédiens, mais une compagnie en bonne et due forme. Bien entendu, la compagnie a besoin d'électriciens, de menuisiers pour bâtir les décors, d'éclairagistes, de personnes pour confectionner les costumes. On y enseigne la couture et toutes sortes d'autres choses, y compris le métier d'acteur. C'est une expérience complète.

Ils ont travaillé avec les enfants des rues. Ils les ont mobilisés. Les jeunes font maintenant la queue pour entrer dans la compagnie. Les nouveaux venus apprennent la menuiserie, l'électricité et toutes sortes d'autres choses. Après un ou deux ans, ils ont acquis une certaine expérience et cela leur permet d'offrir leurs services dans la communauté. Ils deviennent des entrepreneurs. Le fait qu'ils fassent cinq cents de l'heure ou autre chose n'est pas ce qui importe ici. Ce qui compte c'est qu'ils sont en société et qu'ils font de l'argent. Ils font quelque chose de leur vie. Ils réussissent à se faire embaucher quand ils sortent de là.

Mon intervention d'aujourd'hui tient peut-être davantage de l'affirmation, mais je crois que des initiatives en partenariat comme celle-là peuvent faire diminuer le taux de chômage. Il importe de permettre aux jeunes d'acquérir ce type de compétences.

Avez-vous des commentaires à formuler au sujet de ce que je viens de dire?

Mme Mary Anne Roche: Bien sûr. L'entrepreneuriat est l'une des solutions possibles. Je crois que tous nos programmes aident aussi les jeunes à acquérir ces compétences particulières. Le vrai défi consiste à trouver un travail décent. L'une des cibles particulières des objectifs de développement durable est l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière d'emploi. Nous croyons que cette cible est très importante et nous espérons que cela permettra d'améliorer la situation des jeunes.

Soit dit en passant, ce que vous nous avez raconté était captivant. • (1255)

Le président: Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Mme Patricia Pelton: En ce qui concerne le travail sur le terrain pour assurer l'employabilité et non la « sous-employabilité », sachez qu'il y a environ deux ans, j'étais en Cisjordanie pour le YMCA, et il y avait là un grand centre pour la formation professionnelle. Si je dis « grand centre », c'est à cause de sa superficie, car en ce qui concerne l'équipement... la façon canadienne de le décrire serait de dire qu'il laissait à désirer. Ce qui nous a beaucoup impressionnés, c'est toute la formation qu'on y donnait et le haut niveau de préparation que les jeunes parvenaient à atteindre dans divers domaines. On y enseignait un peu d'informatique, un peu de mécanique, etc.

Ce que faisait l'école, c'est qu'elle travaillait avec les gens des différents milieux afin de trouver des stages d'apprentissage, comme nous le faisons ici. Ils appliquaient le même modèle et ils étaient très fiers de nous faire part des taux de placement relativement élevés de leurs étudiants. La formation à elle seule n'est pas suffisante; nousmêmes au Canada savons que le fait d'être sous-employé n'est pas convenable non plus.

Merci.

Le président: Mark, avez-vous un dernier commentaire à formuler?

M. Mark Lukowski: Je peux vous parler d'un programme sur lequel nous avons travaillé en Éthiopie. Le programme — Youth-Headed Households — visait les ménages dirigés par des jeunes qui avaient perdu leurs deux parents à cause du SIDA. Nous avons mis en oeuvre un programme de formation de 10 semaines à l'intention des jeunes de 17 à 20 ans. Les participants étaient choisis; ils étaient les ainés de la famille et ils avaient deux ou trois frères ou soeurs. Une fois la formation terminée — laquelle avait été financée par un généreux donateur —, nous avons remis un fonds de démarrage à chacun des participants pour qu'il lance une petite entreprise.

Constatant que les gens avaient besoin de quelque chose pour transporter leurs biens du marché à la maison, l'un des jeunes participants du programme s'est mis à fabriquer des brouettes. Chaque brouette a été peinte en bleu. Ainsi, en déambulant dans la collectivité et en voyant toutes ces brouettes bleues, il était difficile de ne pas penser à ce jeune et à notre programme.

Ce qu'il y a de particulier dans cette histoire, c'est que le programme n'a pas donné que de la formation au jeune, mais aussi un fonds de démarrage fixe et un mentor. Il rencontrait son mentor sur une base régulière. C'était une personne d'affaires chevronnée de la communauté et elle l'aidait à développer son entreprise. Voilà une façon parmi tant d'autres d'aider les jeunes à créer de l'emploi.

Le président: Merci.

Je remercie nos témoins d'aujourd'hui d'avoir pris le temps de nous parler et de nous faire part de leurs vues sur ce très important sujet.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca